Mettre en place une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail – Module 2: Constituer et animer un Copil QVT

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
Direction (direction d'établissement, DRH, ...) et/ou pilote de la démarche, représentants du personnel (DP, DS, membres CHSCT).

Durée
2 jours

Organisme de formation
➲ Cabinet JP TOUTUT

Date limite d'inscription
26/04/2019

Lieux & dates

➲ **Groupe 1**
PMSE Maxime Laope
Les 5 & 6 mars 2019
➲ **Groupe 2**
A DEFINIR
Les 30 sep. & 1er oct. 2019

Contexte

Les données récentes sur la sinistralité dans le secteur, quelles proviennent de l'Enquête Emploi 2017, de la CNAMTS, montrent des taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles et un nombre de licenciement pour inaptitude encore élevés et pour certains secteurs en hausse par rapport aux années précédentes.
Cette problématique n'est pas nouvelle dans le secteur et des établissements ont mis en place des actions afin d'analyser les risques professionnels, de les prévenir et d'améliorer le bien être des salariés.
La mise ne place d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail n'est pas la réponse universelle qui convient à tous les établissements, mais elle est une méthode intéressante pour structurer et pérenniser l'ensemble des actions / démarches menées par l'établissement qui participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Objectifs

➲ Savoir construire un COPIL QVT efficace et productif selon chaque situation institutionnelle ;
➲ Savoir animer, dynamiser, un COPIL QVT, et les fonctionnements collectifs dans la démarche.

Prérequis

Avoir suivi le module 1 ou connaitre les fondamentaux de la qualité de vie au travail
Etre en situation de pilotage de la démarche / d'animation du COPIL

Contenu

Jour 1

➲ L'inscription d'un COPIL dans la démarche QVT : ce qui le justifie en termes techniques et stratégiques ;
➲ La composition du COPIL : les règles de sa construction, en lien avec le type de dialogue social, le climat des RH, la structure organisationnelle, et les objectifs poursuivis ;
➲ Les objectifs, les rôles, les trois missions (coordination / décision / pérennisation), et les différents temps logiques d'un COPIL QVT pendant la démarche ;
➲ L'inscription « intégrative » et non « cumulative » du COPIL QVT, dans le fonctionnement, les instances et la vie institutionnelle (CE, CA, CHSCT, CSE…) ;
➲ Les ordres du jour chronologiques du COPIL pendant ses deux grandes phases de travail : de sa constitution à l'accord de méthode, et du diagnostic au plan d'action ;

- L'organisation et les règles du fonctionnement du COPIL
- Les règles spéciales de l'animation d'un COPIL et de collectifs QVT , par et pour l'écoute et l'efficacité ;
- Atelier : la constitution de « son » COPIL